



Fiche de poste Animatrice qualité et référente suivi Insertion des apprenants

Missions :

Assurer l'animation et le suivi de la démarche qualité conformément aux engagements qualité « Qualiopi et Qualiformagri » avec une prise en main de tâches administratives en lien direct avec cette mission.

Activités confiées :

- Prise en main des référentiels qualité
- Gestion documentaire et archivage des pièces relevant de la démarche qualité
- Compilation des données de l'activité du CFPPA, conformément aux référentiels
- Proposition de création et d'évolutions de formulaires en fonction des demandes et des situations
- Préparation et suivi des audits puis propositions de corrections
- Animation du COPIL qualité et compte rendus
- Identification des exigences RGPD et proposition d'évolution pour une mise en conformité
- Appui à la responsable pédagogique sur des procédures en lien avec la démarche qualité

Niveau souhaité:

Niveau BAC+2

Durée et rythme:

- Emploi à mi-temps basé au CFPPA Savoie-Bugey
- Durée du travail à 70% EPT 35 heures par semaine
- CDD d'un an à compter du 25/08/2025 renouvelable en CDD annuels ou pluriannuels puis CDI selon compétences révélées et évolution des activités du centre
- Congés (pour un temps plein) : 5 semaines de congés légaux dont congés obligatoires sur les périodes de fermeture du centre (2 semaines en décembre et 3 semaines sur juillet - août)

Compétences nécessaires :

- Rigueur
- Autonomie
- Connaissance des référentiels
- Force de propositions

Contractualisation et rémunération :

- CDD 1 an du 25/08/2025 au 24/08/2026
- Rémunération : Salaire brut de base (70%) : INM (Indice Nouveau Majoré) 375, soit une rémunération brute mensuelle totale de 1 793.90€ (environ 1 441.75€ net).
 - + Supplément familial de traitement versé au prorata temporis si éligible
 - + Participation à Mutuelle groupée
 - + Participation mobilité douce possible selon procédure interne
- Présence sur le centre à temps incomplet (70%)
- Droit à congés légaux de 25 jours par an pour un temps plein et par an proratisé en fonction du temps de travail